

LA VOIX DE L'ANR

le magazine de tous les retraités, reconnue d'intérêt général

N° 507

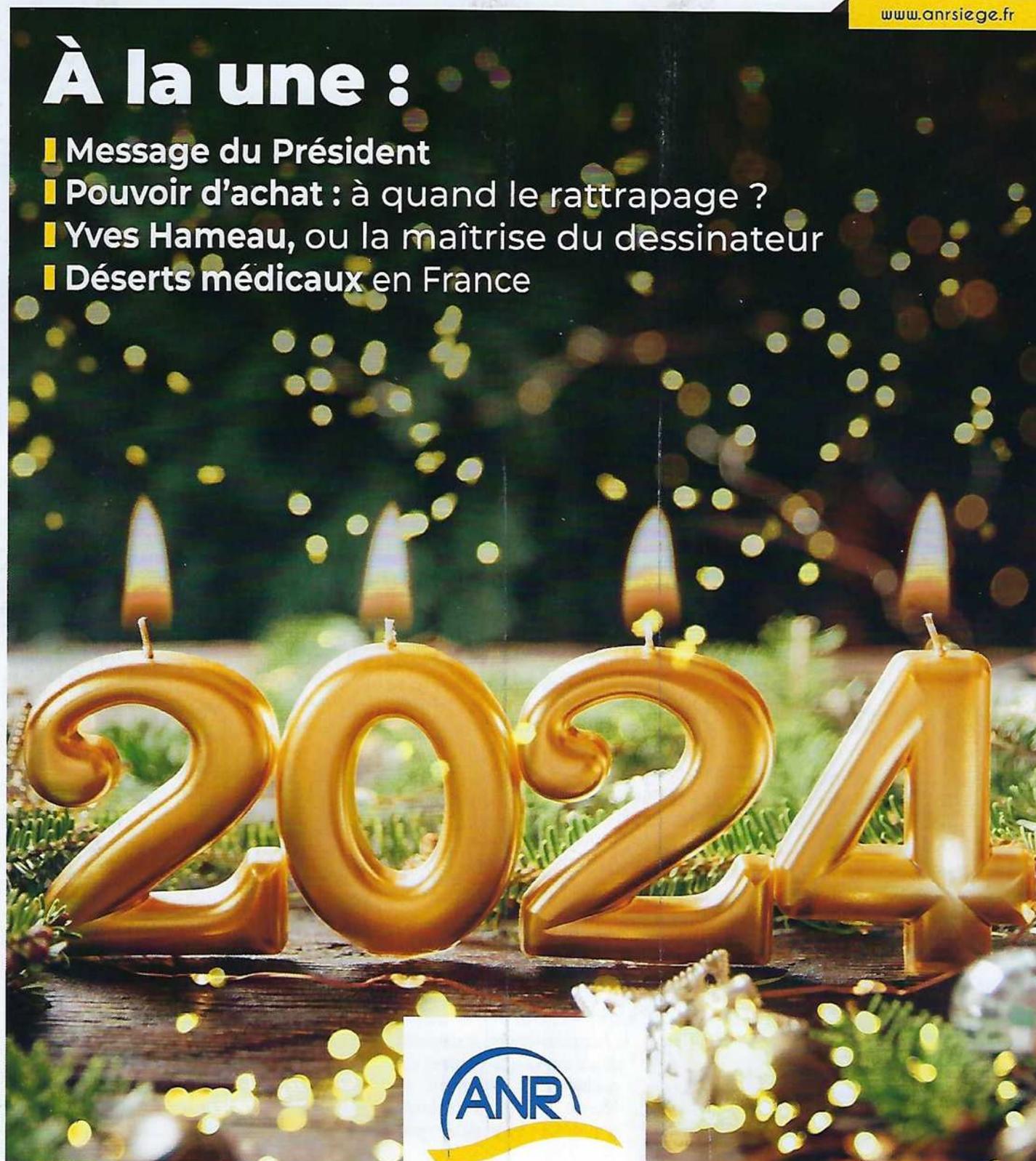
JANVIER 2024

DÉFENSE
RENCONTRE
INFORMATION
ENTRAIDE
PROTECTION

www.anrsiege.fr

À la une :

- Message du Président
- Pouvoir d'achat : à quand le rattrapage ?
- Yves Hameau, ou la maîtrise du dessinateur
- Déserts médicaux en France



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, et le sort des retraités

“
Les retraités
sont des citoyens
à part entière
qui contribuent
à la richesse
nationale.”

“*Liberté, égalité, fraternité*” est le triptyque de notre République. Il orne le fronton de nos mairies, de nos bâtiments publics, de nos établissements scolaires. Mais, le respect de ces principes est un combat quotidien, en particulier pour nous, retraités.

La liberté individuelle se restreint au fur et à mesure du vieillissement. Certes, on admet que la liberté de mouvement diminue avec l'âge, mais quelle liberté subsiste pour les personnes en EHPAD, les handicapés ? Et, qui la défend, alors que les 18 millions de retraités ne sont pas (ou à peine) représentés dans les instances dirigeantes de notre pays (parlement, gouvernement, conseils départementaux et régionaux) ?

MAIS, SOMMES-NOUS, ÉGAUX ?

Théoriquement. Mais, le sommes-nous, par exemple, face aux complémentaires santé ? Si les salariés voient cette charge allégée par leur employeur, et leur reste à payer déductible de leurs revenus imposables, les retraités ont une augmentation très sensible de leur montant, qui reste à leur charge en totalité. Chaque année, elle augmente, bien plus que l'inflation et le réajustement à minima des pensions.

Beaucoup de retraités y renoncent, ou acceptent une diminution de leurs droits à remboursement, parfois même ne se font plus soigner.

La désertification des services publics et des services médicaux, qui vont de pair, en milieu rural et dans des quartiers entiers des grandes villes, rompt l'égalité des citoyens. Les retraités en sont parmi les victimes les plus éprouvées.

La fraternité s'exprime par la solidarité : solidarité entre les plus riches et les plus démunis, aides à ceux qui sont frappés par le chômage, le malheur ou la malchance.

Notre pays est parmi ceux qui ont le mieux développé la solidarité, ce qui explique la lourdeur des prélèvements (champion du monde !). Mais, la fraternité implique le respect de la dignité



de chacun, quel que soit son âge, et le protège contre la maltraitance. Nous attendons depuis des années la loi “Grand âge”, qui fixera enfin un cadre clair pour le respect de la solidarité envers les plus anciens.

Notre système de financement des retraites est basé dans ses principes, établis depuis 1945, sur la répartition : les actifs sont prélevés sur leurs revenus pour financer les pensions de retraite.

Il est évident que les retraités d'aujourd'hui (c'est à dire : nous) ont été des actifs cotisants, pendant des dizaines d'années de leur vie professionnelle. Depuis 1960 jusqu'au début de ce siècle, les augmentations du niveau des pensions ont permis aux retraités d'atteindre un niveau de vie comparable aux actifs.

Cela semble insupportable pour certains : des économistes (de second rang) ont signé une tribune où ils déclarent que “la hausse des retraites est une aberration économique et sociale”, et insistent, que “la revalorisation des retraites est une aberration qui coûte bonbon et que les actifs vont (encore !) devoir payer”, “qu'un choix plus juste aurait été de désindexer les retraites pour donner la priorité

FRANÇOIS-XAVIER LEHMANN

Président national de l'ANR





à la jeunesse, aux salariés et à la valeur travail". Bref, on cherche à opposer retraités et salariés (futurs retraités) et à mettre à bas toute notre construction sociale, patiemment élaborée depuis des décennies.

Dans quel but ? Semer la zizanie entre les générations ? Qui sème le vent, récolte la tempête : les réactions ont été vigoureuses et précises dans leur démonstration économique.

Notamment, en rappelant qu'il reste une espérance de vie de plus de vingt ans au nouveau retraité, que les retraités sont actifs et productifs, que dans l'environnement familial ils sont une génération-pivot, que, par le bénévolat, ils sont des facteurs de croissance et qu'ils sont des acteurs dynamiques dans la cité. Bref, les retraités sont des citoyens à part entière et contribuent à la richesse nationale.

Cette polémique signifie que nous devons rester vigilants, en permanence, pour que les fondements de notre République soient compris, respectés et confortés quel que soit l'âge du citoyen, jeune ou âgé, actif ou retraité. L'ANR s'y emploie de toutes ses forces.

Bonne et excellente année 2024 pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

SUPPRESSION DES AVANTAGES AUX POSTIERS RETRAITÉS (SUITE)

Notre délégation de l'ANR, composée de **Marie-Ange LOMBARD** (présidente de la commission Défense), **Félix VÉZIER**, et **François-Xavier LEHMANN**, a été reçue par **Philippe WAHL**, président du groupe La Poste, le 26 septembre 2023, au sujet de la décision de La Poste de supprimer au 31 décembre 2023 les avantages qu'elle consentait aux postiers retraités faisant domicilier leur pension à La Banque Postale.

Après nous avoir indiqué qu'il ne reviendrait pas sur la suppression de la rémunération au taux du Livret A, des dépôts en compte courant, il nous a invités à rencontrer **M^{me} Marion ROUSO**, directrice générale de la banque de détail, car il estime que c'est une question de relation commerciale de la banque avec une clientèle particulière (les 152 000 postiers retraités concernés). Nous avons donc rencontré **M^{me} Marion ROUSO**, le 5 décembre 2023, au siège de La Banque Postale. Celle-ci s'est montrée ouverte pour construire une offre attractive pour les postiers retraités, non seulement sur certains produits financiers et d'assurances, mais également sur d'autres services offerts par La Poste comme, par exemple, la livraison de repas à domicile. Elle fait étudier par sa direction et les services juridiques de La Poste l'élaboration de cette offre qu'elle nous présentera courant janvier 2024.

Affaire à suivre ...

ABONNEMENTS

Janvier 2024 - 97^e année
 Prix de l'abonnement annuel : 18 €
 (4 numéros)
 Magazine trimestriel de l'ANR
 (Association nationale de retraités)

RÉDACTION

Directeur de la publication :
 François-Xavier LEHMANN

Responsable d'édition :
 Francis COURRIC

Comité de rédaction :

Daniel BERTRAND
 Denise DEBOUT
 Yves HAMEAU
 Marie-Ange LOMBARD
 Jocelyne PERSONNE
 Jean-Michel SAGNIER
 Jean-Pierre VACHE
 Marie-Claude VATTEMENT
 Félix VÉZIER

Dessins : Yves HAMEAU (ANR 08)

ADMINISTRATION

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2024
 Commission paritaire
 n° 0924 G 81872
 ISSN 1636-6530
 Tirage : 55 000 exemplaires

ANR Siège national

13, rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris
 Tél. : 01 43 79 37 18
 Fax : 01 43 79 86 84
 Site internet : <http://www.ansiege.fr>
 Courriel : ansiege@orange.fr
 Amicale-Vie : 01 43 79 21 28

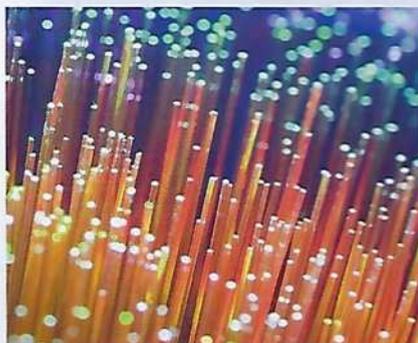
FABRICATION

Éditeur : ANR Siège national
 13, rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris

Conception - impression :

ARMICOM
 Courriel : f.cabioch@armicom.fr

**En cas de changement
 de situation, merci de contacter
 le siège de l'ANR au :**
01 43 79 37 18



06 Défense

09 Actualité

15 Culture

30 Jeux

32 Amicale-Vie

34 Santé

38 Entreprise

43 Vivre-infos

Encart deuil

Dans l'espace adhérents du site ansiege.fr vous êtes informés de l'actualité de vos droits.
 Pour y accéder, c'est très simple : dans le bandeau bleu de la page d'accueil, cliquer sur **"VOUS ETES"**,
 puis **"ADHERENT (ESPACE adhérents)"** indiquer un identifiant : *adherent* (sans accent)
Pour le mot de passe, merci de vous adresser à votre groupe ANR.